

Date de dépôt : 29 avril 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M me Anne Emery-Torracinta :
Politique genevoise contre le chômage (5) : emplois de solidarité,
où en est-on ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans son communiqué de presse du 3 février 2010¹ consacré aux indemnisations en cas de chômage, le Conseil d'Etat affirmait que « contrairement à la plupart des autres cantons, Genève dispose de puissants instruments de réinsertion en faveur des chômeurs arrivant au terme de leur durée d'indemnisation » à savoir « en particulier l'allocation de retour en emploi (ARE) et les emplois de solidarité (EdS) ».

Le dernier bilan chiffré communiqué concernant les emplois de solidarité datant du 7 juillet 2009²,

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner un bilan chiffré et actualisé, année par année, des EdS ? A savoir, notamment :

- le profil des personnes qui bénéficient d'un EdS;***
- le nombre de personnes engagées depuis le 1/2/08;***
- le nombre de personnes actuellement en poste;***
- les salaires et leur répartition (en pourcentage);***

¹ Voir : http://www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/ppresse/20100203.asp

² Voir : <http://www.geneve.ch/DSE/doc/conferences/2009-07-07/2009-07-07--Communique.pdf>

- *le nombre de personnes ayant dû bénéficier d'une allocation complémentaire, ainsi que le volume moyen de ces dernières;*
- *ce qu'il en est de l'indexation des salaires versés aux bénéficiaires des EdS;*
- *le nombre de sorties;*
- *le nombre de personnes qui ont trouvé un emploi sur le marché ordinaire du travail, ainsi que les structures juridiques des entreprises ayant engagé ces personnes.*

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat fournira une analyse détaillée dans le cadre du rapport d'évaluation au Grand Conseil sur la nouvelle loi en matière de chômage. En ce qui concerne les emplois de solidarité (EdS), les données actuelles ne permettent pas encore de donner une indication statistiquement significative sur le succès de la mesure en matière de réinsertion dans le marché ordinaire de l'emploi. En effet, une appréciation statistique sur ce point devrait préalablement distinguer des catégories de bénéficiaires EdS en fonction de l'âge, et mesurer le taux de retour vers le marché ordinaire après une durée de 12, de 24 et de 36 mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat souhaite mettre en place des instruments de mesure plus qualitative de l'impact des EdS sur l'employabilité et sur la restauration du lien social des bénéficiaires. Cette analyse fine devra être mise en place en collaboration avec les institutions partenaires, comme le précise l'exposé des motifs du projet de loi 10539 pour la réalisation d'une application de gestion des emplois de solidarité.

Cela dit, nous répondons volontiers à cette nouvelle interpellation urgente écrite sur les points précis sollicités.

a) Profil des personnes en EdS

56% femmes

51% suisses

Moyenne d'âge 47 ans.

b) Nombre de personnes engagées depuis le 01.02.2008

428

c) Nombre de personnes en poste

349

d) Répartition des salaires

3 000 F : 58%

3 500 F : 40%

4 000 F : 2%

e) Allocation complémentaire

37 personnes, soit 8,6%, pour un montant moyen de 1 006 F par mois.

f) Indexation

Une solution d'indexation est à l'étude pour 2011. Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi a déjà été interpellé sur le sujet lors de sa séance du 5 mars 2010.

g) Sorties d'EdS, sur les 428 engagements

79, dont 18 vers l'emploi, 44 sur licenciement, 16 sur départ à la retraite, à l'étranger, ou non justifié.

h) Type d'employeur, sur les 18 sorties vers l'emploi

Entreprises privées : 11

Organisations à but non lucratif : 5

Administration publique : 1

Activité indépendante : 1

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP